

Ecole Secondaire Active de Brugelette A.S.B.L.
Rue de la Crampe, 8
7940 - Brugelette
info@maisondesphenix.be



Ecole secondaire
La maison des Phénix

Place Maurice Sébastien, 8
7940 - Brugelette

Projets éducatif, pédagogique et d'établissement

Février 2020

I. Présentation générale

Notre école, imaginée et conçue par des parents, enseignants et autres professionnels de l'enseignement se veut une école ouverte sur le monde, une école où chacun, avec ses qualités et ses défauts, ses difficultés et ses points forts, puisse s'épanouir.

Le Phénix est un oiseau légendaire unique, tout comme chaque élève et chaque personne. Nous voulons que notre école soit un lieu d'échanges, de rencontres, un lieu où chaque individu présent puisse y trouver sa place et jouer un rôle important.

Notre conception de l'école est celle où tous les acteurs de la vie scolaire, que ce soit l'équipe pédagogique et éducative, que ce soit les élèves et les parents, le conseil de participation, le personnel ouvrier de l'école, le personnel administratif et l'équipe paramédicale, doivent jouer un rôle important dans la vie de notre établissement.

Notre établissement a été créé par des parents, soucieux de l'avenir scolaire de leurs enfants et par des professionnels de l'éducation, souhaitant amener les élèves à acquérir des savoirs, savoir-faire, savoir-être en se basant sur des pédagogies alternatives mettant réellement les élèves au centre de leur apprentissage.

L'objectif de « La Maison des Phénix » est également d'intégrer tous les élèves dont ceux à besoins spécifiques.

Et c'est pour cela, que notre école se veut différente : sa pédagogie différenciée, des aménagements raisonnables, permettant à tout un chacun d'avoir accès à un enseignement rigoureux tout en apprenant à son rythme.

Notre école s'engage à poursuivre les objectifs généraux de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles comme prescrit dans le Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre¹ à savoir :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, autonomes, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, et ouverte aux autres cultures ;
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

L'ensemble de ces objectifs suppose des démarches éducatives et pédagogiques qui s'inscrivent dans une ligne de conduite qui se veut conforme aux principes démocratiques.

Dans le cadre du décret précité, l'A.S.B.L. Ecole Secondaire Active de Brugelette à travers l'école qu'elle organise, à savoir « La Maison des Phénix » visera donc à :

¹ Décret Missions 24/07/1997

- Former l'élève au rôle de citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs dans une société démocratique et pluraliste au service de l'homme ;
- Favoriser par l'exemple et expliciter clairement le respect des valeurs inhérentes au projet éducatif : l'esprit de tolérance, l'honnêteté intellectuelle, la plus grande objectivité possible le rejet clair et justifié de tout recours explicatif à des dogmes, à l'argument d'autorité, à l'irrationnel ;
- Veiller à respecter la liberté de conscience et d'expression pour tous, pour autant que cette liberté s'inscrive dans le cadre du respect de la Constitution, de la Déclaration des Droits de l'Homme et des Conventions Internationales relatives aux droits de l'Homme, de la Femme et de l'Enfant ;
- Appliquer ces principes selon des méthodes pratiques de participation, propres à faire agir les élèves dans le respect des principes exposés ci-dessus, qui sous-entendent de même les activités culturelles, sociales, folkloriques, sportives artistiques, ludiques, etc., organisées à l'initiative des enseignants, des parents et des étudiants;
- Promouvoir la culture, en éveillant la faculté créatrice personnelle, en suscitant l'apprentissage de divers moyens d'expression et l'analyse de messages qu'ils véhiculent.

Et c'est en conformité avec le Décret Missions, que notre école veillera à :

- Instaurer une relation d'écoute ou de dialogue entre l'équipe éducative et les élèves ;
- Stimuler et entretenir le désir d'apprendre, aider l'élève à s'épanouir, à devenir autonome et conscient, apte à assumer ses responsabilités humaines (notamment familiales, professionnelles et civiques) ;
- Favoriser les processus d'auto-apprentissage, qui supposent l'appropriation des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être par les élèves, au rythme de chacun, dans un milieu ouvert pour qu'ils puissent être des acteurs de leur propre évolution et de celle de la société ;
- Privilégier l'initiative, la recherche personnelle, le maniement des outils d'apprentissage (techniques, documentation, ressources du milieu extérieur) ;
- Créer des situations propres à assurer la rencontre franche et confiante des événements, des idées, des problématiques nouvelles. Pour cela, l'école veillera à mettre en place des modes de circulation de l'information au bénéfice de toute la communauté éducative. Notre école s'attachera aussi à s'intégrer dans son environnement social, économique, scientifique, artistique et culturel ;
- Saisir toutes les opportunités de développer le potentiel créatif de chaque personnalité, tant dans les matières scolaires elles-mêmes que dans les activités extra-scolaires.

L'ensemble des objectifs précités doit promouvoir une pédagogie de la réussite et implique que la démarche de la formation pédagogique soit professionnelle, technique, sportive, scientifique, artistique mais également humaine et sociale



II. Projet éducatif

L'association sans but lucratif Ecole Secondaire Active de Brugelette, se donne comme objectifs de dispenser, à travers l'école secondaire « La Maison des Phénix », à tous les élèves une formation de qualité en s'appropriant des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, stimuler l'envie d'apprendre, les aider à s'épanouir et à développer la confiance en soi et surtout les rendre aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans une société multiculturelle où la différence est un atout et cela en conformité avec les objectifs poursuivis par le Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

Ces objectifs supposant des démarches éducatives et pédagogiques s'inscrivant dans une ligne de conduite qui se veut conforme aux principes démocratiques.

Nous souhaitons travailler les différentes valeurs et principes démocratiques selon trois axes:



L'axe de la citoyenneté: L'élève est acteur de son apprentissage! Notre équipe pédagogique guidera l'élève vers l'autonomie en lui apprenant à choisir, à développer son sens critique lui permettant d'acquérir le sens des responsabilités, de l'engagement.

De plus, nous souhaitons que l'élève puisse vivre en harmonie dans une société multiculturelle où la différence est synonyme de richesse, tout en favorisant l'épanouissement de chacun. Dans cette optique un accent particulier sera mis sur les langues permettant la communication et l'ouverture sur le monde.

Cette éducation à la citoyenneté peut être entendue comme l'éducation à la capacité de vivre ensemble de manière harmonieuse dans la société et d'autre part, la capacité de se développer comme personne et comme citoyen, sujets de droits et de devoirs, libre, responsable, solidaire, autonome, inséré dans la société et capable d'esprit critique et de questionnement philosophique².

Dans cette perspective, des expériences concrètes seront favorisées, telles que l'amélioration du rôle de délégué de classe, la mise en place de moments où le titulaire de la classe rencontre celle-ci de manière privilégiée afin d'offrir à chacun un moment de parole pour pouvoir s'épanouir en classe, le contact bienveillant entre les élèves, les enseignants et les éducateurs, notamment lors des diverses activités culturelles, solidaires, sportives ou caritatives, les réunions de réflexion entre les enseignants des divers cycles, les rencontres entre les parents et les enseignants au sujet de problèmes qui concernent l'ensemble de la communauté scolaire³.

De plus nous souhaitons que l'élève et l'ensemble de la communauté scolaire puisse participer à la vie de la commune, de la ville, au travers différents projets citoyens.

² D'après <http://enseignement.be>, éducation à la citoyenneté, Pourquoi l'éducation à la citoyenneté

³ Ces expériences concrètes seront explicitées dans le projet d'établissement



L'axe environnemental: Nous estimons également important que chaque élève puisse prendre conscience de la valeur de notre environnement et de l'importance de le préserver. Tous les acteurs de la communauté scolaire seront invités à vivre en harmonie avec la nature. Pour cela, nous proposerons des actions concrètes au sein de notre école, telles que le tri des déchets, la permaculture, des actions citoyennes de nettoyage, la mise en place d'un potager de l'école entretenu par les différents membres de la vie scolaire. L'école prévoira également la mise en place de projets de sensibilisation environnementale en partenariat avec divers acteurs de la vie économique et sociale environnant l'école (Commune de Brugelette, Pairi Daiza, des ASBL locales et autres associations, etc.).

Les finalités des activités liées à l'environnement et au développement durable sont:

- La volonté de renouer des liens avec la nature, développer une sensibilité, apprécier la nature et l'environnement;
- Apprendre à gérer l'environnement, adopter des comportements respectueux des ressources équitables;
- Développer des compétences de résolution de problèmes, adopter des comportements responsables ;
- Augmenter le sentiment d'appartenance à son milieu de vie ;
- Stimuler l'esprit critique, la coopération et l'exercice de la démocratie ;
- Développer une conscience planétaire ;
- Développer une éthique du choix, clarifier, discuter des valeurs⁴.



L'axe technologique: L'informatique et les nouvelles technologies constituent, à l'heure actuelle, un outil privilégié d'épanouissement et d'émancipation sociale. Nous sommes dans une société numérisée, dans laquelle, peu importe le choix fait par l'élève dans son cursus scolaire, universitaire ou socio-professionnel, il sera amené à utiliser l'un ou l'autre outil informatique.

Afin de mener à bien notre mission d'éducation, notre établissement souhaite amener chaque élève à la découverte des différents outils informatiques et nous proposerons également une éducation aux médias, c'est-à-dire une démarche qui permettra à l'élève d'être spectateur actif, qu'il puisse explorer en toute autonomie les différents médias et qu'il devienne acteur de la communication médiatique à laquelle il voudra prendre part. Cette éducation aux médias prend en compte tous les médias, qu'ils soient audio-visuels, imprimés ou électroniques, quels que soient leurs supports technologiques. Elle ne se limite à aucun genre médiatique et couvre par conséquent tout l'éventail des communications, publiques ou restreintes, informatives, persuasives, divertissantes, ludiques ou conviviales⁵.

Ce qui est recherché à travers l'éducation aux médias, c'est à la fois :

- Un renforcement de la réflexion de chaque citoyen vis-à-vis des médias : un mouvement volontaire de distanciation intellectuelle et affective par rapport à l'expérience médiatique ordinaire ;
- Une prise de conscience critique et une connaissance des enjeux de la vie personnelle et sociale liés à la communication médiatisée ;
- L'exercice d'un regard créatif sur le média et le développement de capacités d'expression et d'innovation dans la communication médiatique.

⁴ Objectifs identifiés par l'éducation à l'environnement et au développement durable, d'après un tableau inspiré de "Caractéristiques des représentations types de l'environnement, L. SAUVE, 1999 et de Chr. VERMONDEN, Fedefoc, 2010

⁵ Définition des objectifs tirés de la page du Conseil supérieur de l'éducation aux médias

Cette définition de l'éducation aux médias s'inscrit en cohérence avec les textes fondateurs et les principes établis tant sur le plan communautaire qu'international. Nous poursuivons de cette manière, les objectifs définis par le Décret portant création du Conseil supérieur de l'Education aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles à savoir⁶ :

1. De promouvoir l'éducation aux médias et de favoriser l'échange d'informations et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés par l'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment les secteurs des différents médias, l'enseignement obligatoire et l'éducation permanente ;

2. De porter une attention particulière :

- A la lutte contre les stéréotypes pouvant être véhiculés par les médias et contre toute forme de discrimination dans et par les médias ;
- A l'évolution technologique, économique, sociale et culturelle des activités relevant des secteurs des différents médias et des technologies de l'information et de la communication ;
- Au décodage des messages publicitaires.

3. De stimuler et d'articuler entre eux les initiatives, actions, expériences, outils pédagogiques, recherches, ... susceptibles de promouvoir l'éducation aux médias et d'en tenir un inventaire;

4. De favoriser et d'aider à l'intégration de l'éducation aux médias, de l'exploitation pédagogique des médias et des technologies de l'information et de la communication dans les programmes d'éducation et de formation;

5. De formuler un avis motivé sur chaque projet de radio d'école établi en Fédération Wallonie-Bruxelles, au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire, sur un manuel scolaire, un logiciel scolaire ou un outil pédagogique relatif directement ou indirectement à l'éducation aux médias.

Tous ces objectifs éducatifs exigent que le service de l'éducation se fasse dans une relation authentique de réciprocité et supposent un engagement généreux entre les différentes parties.

Notre équipe pédagogique et éducative se veut particulièrement attentive aux valeurs précitées et elle a le souhait que chaque élève soit amené à vivre dans une société multiculturelle en acceptant les différences de l'autre et faisant de cette différence une force dans la société de demain.

⁶ Décret du 5/06/2008

III. Projet pédagogique

Notre volonté étant de transmettre aux élèves de notre école des valeurs qui tendront à faire de chacun d'entre eux, un citoyen responsable et acteur de sa vie sociale, politique, économique.

L'école secondaire « La Maison des Phénix » est une école d'enseignement général, ouverte à tous les élèves conformément au Décret portant sur les modalités des inscriptions des élèves en première année secondaire⁷.

L'école est avant tout un lieu d'apprentissage, de construction de savoirs, savoir-faire et savoir-être, d'épanouissement personnel, de socialisation et offrant à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale en cohérence avec le Décret Missions.

Dans cette optique, nos choix éducatifs, pédagogiques, didactiques, sont basés sur une pédagogie différenciée, active et une évaluation formative mettant l'élève et l'humain au centre de l'apprentissage et favorisant chez les élèves une attitude constructive, un esprit critique et un esprit de collaboration et de solidarité.

Ces choix éducatifs, pédagogiques et didactiques reposent sur les valeurs que nous prônons et sur les trois axes majeurs de notre projet éducatif.

De chacun de nos objectifs découleront des implications qui viendront structurer la vie de l'école.

A. La pédagogie de l'école

Notre école dispense un enseignement de qualité à **tous les élèves** y compris ceux à besoins spécifiques.

En ce sens, et afin de permettre à chaque élève de s'épanouir au sein de l'école et d'avancer à son rythme, nos choix pédagogiques et didactiques sont basés sur des **pédagogies actives**.

Ce type de pédagogie, mettant l'élève au centre de son apprentissage, favorisant une attitude constructive le menant vers l'autonomie, tend à répondre, par une diversification des supports et des modes d'apprentissage – qui s'adaptent à chaque élève, le considérant dans sa globalité avec ses particularités et/ou ses difficultés.

Malgré la complexité du système engendré par l'hétérogénéité de la classe, l'élève est unique et l'équipe pédagogique mettra tout en place afin d'amener l'élève à acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être et s'épanouir.

L'apprentissage tend à être individualisé : les élèves ont des objectifs communs à atteindre et l'enseignant envisagera pour chaque élève des moyens différents d'atteindre les objectifs fixés. Il adaptera sa pédagogie en fonction de l'élève qu'il aura face à lui. Tantôt l'élève travaillera selon une pédagogie par projets, tantôt l'enseignant donnera une explication collective ou/et individuelle, il fera appel à la pédagogie inversée grâce aux supports informatiques disponibles, il amènera l'élève à s'auto-évaluer, à réaliser un exercice seul, à faire une recherche approfondie ; il utilisera différentes pédagogies actives, notamment, la pédagogie Freinet, Decroly, Montessori, etc.

L'élève sera donc amené à se questionner, à observer, à manipuler, expérimenter, analyser, associer, émettre des hypothèses, faire des recherches, vérifier des hypothèses, évaluer certaines conduites intellectuelles, approfondir

⁷ Décret inscription

ses connaissances et avec l'aide individualisée apportée par l'enseignant, combler ses éventuelles lacunes par une remédiation pouvant avoir lieu de manière immédiate grâce aux différents supports proposés par l'enseignant (capsules vidéos, exercices supplémentaires, collaboration avec un camarade, etc).

Toutes ces situations d'apprentissage et ces processus de développement aident l'élève à transférer ces derniers vers d'autres situations et tendent à guider l'élève vers la réussite.

Au travers de cette pédagogie différenciée, nous souhaitons stimuler chez l'élève l'envie d'apprendre et leur donner les moyens d'apprendre sur le long terme.

Il est donc important que les élèves puissent donner du sens à la construction de leur apprentissage en invitant autant que possible le monde réel dans ceux-ci.

Dès lors, les enseignants veilleront à mettre les élèves au contact de problématiques réelles, de les confronter à l'actualité, de les faire observer, analyser, découvrir et partir à la rencontre du monde qui les entoure.

B. L'école est un lieu d'apprentissage

L'objectif principal de l'école est de préparer chaque élève à sa vie future en lui proposant une formation générale solide, la plus équilibrée possible afin de le préparer au mieux aux études supérieures et universitaires ou/et à sa vie professionnelle, en lui transmettant des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être mais également des valeurs de démocratie, de solidarité, de citoyenneté, de respect d'autrui et de l'environnement, d'ouverture sur le monde et sur la multiculturalité.

Nous atteindrons ces différents objectifs au travers :

- Des différentes disciplines enseignées⁸, telles que la maîtrise de la langue française, les outils mathématiques, compréhension des sciences et des des techniques, compréhension du milieu du vie (histoire et géographie), l'éducation physique, un cours de technologie de l'information et de la communication et de critique aux médias, une approche transversale de la citoyenneté, des moments de projet personnel⁹, des cours de langues (néerlandais, anglais) et diverses options et activités complémentaires.

Au travers les différentes disciplines l'élève sera amené à acquérir des compétences (savoirs, savoir-faire et savoir-être) communs ou spécifiques à chaque discipline et sur base du socle de compétences et des compétences terminales et savoirs requis. L'élève devra observer, se questionner, réfléchir, faire des associations, émettre et vérifier des hypothèses afin de résoudre différentes problématiques et en ce sens, l'enseignant devra construire des séquences de cours de façon à ce que l'élève puisse lui-même acquérir l'ensemble des connaissances et des compétences par l'expérimentation, par la réflexion, par la manipulation. Il sera considéré comme un être à part entière possédant des caractéristiques propres et pouvant évoluer à son rythme.

⁸ Pour davantage de détail, voir le projet d'établissement

⁹ Pour davantage de détail, voir le projet d'établissement

- Des activités sportives, culturelles et citoyennes qui viendront jalonner le parcours scolaire de l'élève et qui rythmeront la vie de l'école. Les élèves seront invités à prendre part à celles-ci, de manière active étant donné l'importance accordée tant dans la construction des savoirs, savoir-faire et des savoir-être liés aux différentes disciplines mais également dans la construction du projet personnel de l'élève et dans son épanouissement.
- En stimulant l'envie d'apprendre chez l'élève, qui est l'un des principaux objectifs de notre établissement. En accord avec le Décret Missions¹⁰, notre école souhaite donner à tous les élèves les moyens d'apprendre toute leur vie. Pour cela, il est important que chaque élève puisse donner du sens à son apprentissage en invitant autant que possible le monde réel dans les apprentissages, aussi bien scolaires qu'éducatifs. Pour ce faire, il est important et nous accorderons un point d'honneur à mettre l'élève au contact de problématiques réelles, de le confronter à l'actualité, le faire observer, analyser, découvrir et partir à la rencontre du milieu qui l'entoure. Pour cela, des sorties scolaires seront organisées telles que des visites dans le quartier, des visites d'autres villes, régions, pays, milieux naturels ; visites de musées, d'expositions, etc. Il s'agira donc de partir d'expériences concrètes, des représentations mentales, afin de rendre l'apprentissage plus intéressant aux yeux de l'élève et en même temps, lui permettre de s'ouvrir et de découvrir le monde dans lequel il vit et auquel il devra se confronter. Toutes ces activités font partie intégrante de notre projet pédagogique.
- Le respect des rythmes de chacun. Conscients de l'importance des rythmes dans le bon déroulement d'une journée, d'une semaine à l'école. Il est important que chacun puisse bénéficier de moments de pauses entre les cours afin de s'oxygéner le cerveau, qu'ils puissent quitter quelques instants l'ambiance de la classe pour en être plus performants par la suite. De plus, sachant que les périodes les plus propices à un travail de qualité sont les périodes du matin, nous voulons dans la mesure du possible destiner ces périodes aux cours de la formation commune, tels que les mathématiques, le français, les sciences, la formation historique et géographique, le néerlandais, etc., alors que les périodes de l'après-midi, pourront être consacrées aux activités complémentaires, au projet personnel de l'élève, aux cours artistiques et sportifs de la formation commune, aux options, aux sorties et visites, des temps de remédiation et/ou de dépassement, etc.

¹⁰ Décret du 24 juillet 1997, dit décret-missions, tel que modifié par le décret du 11 avril 2014 sur la réforme du 1er degré

C. L'évaluation

Nous souhaitons donner à l'élève le goût d'apprendre pour lui et non pour accumuler des points. Notre école propose une évaluation continue tout au long de l'année. L'évaluation est formative et diagnostique. Cette évaluation continue sera complétée par des évaluations certificatives de manière régulière. En fin de degré, aura lieu une évaluation externe certificative (CE1D par exemple).

Ces évaluations permettront à l'élève de se situer et de voir son évolution. L'évaluation mettra l'accent sur l'évolution de l'élève et non pas sur ses échecs.

L'évaluation sert à vérifier l'acquisition des compétences, savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Tout comme la pédagogie dispensée, l'évaluation également peut être différenciée : les élèves seront évalués de manière régulière et pas forcément au même moment sur la même matière en toute cohérence avec les aménagements raisonnables qui auront été mis en place tout au long du parcours de l'élève.

D. Intégration des élèves présentant des troubles de l'apprentissage et ceux à hauts potentiels

Notre école souhaite intégrer pleinement les élèves diagnostiqués « dys » et ceux à hauts potentiels et cela, conformément au Décret inscription.

En ce sens, nos enseignants, seront formés à la détection et au travail quotidien avec ces élèves.

Nous souhaitons également effectuer un travail en étroite collaboration avec tous les intervenants de la scolarité de l'élève : parents, professeurs, équipe paramédicale, éducateurs et direction et bien évidemment, l'élève lui-même afin que l'inclusion de ces élèves soit une réussite dans leur apprentissage.

- Les élèves « dys »

Le choix d'une pédagogie active, renforcée par des supports informatiques adaptés vient aider à l'intégration des élèves « dys ». En effet, pouvoir travailler à son rythme permet à l'élève présentant des troubles de l'apprentissage de s'épanouir au sein de sa classe et dans sa scolarité, prendre confiance en lui et évoluer sereinement.

Chaque élève étant différent et ayant des besoins spécifiques, l'enseignant veillera à adapter son enseignement et ses méthodes en fonction de l'élève qu'il a face à lui.

- Les élèves à hauts potentiels

Tout comme les élèves « dys », ceux diagnostiqués à hauts potentiels ont besoin d'une attention particulière et de soutien. Notre établissement permet cet accompagnement grâce à la variation des méthodes et des supports durant la pratique des pédagogies actives.

Une fois les objectifs établis avec l'enseignant, l'élève à hauts potentiels peut évoluer à son rythme, approfondir ses connaissances, être amené à l'autonomie, développer ses compétences et surtout ne pas se sentir exclu du groupe classe étant donné que chacun évolue à un rythme différent.

Toutes les pratiques pédagogiques et éducatives menées auront pour but de favoriser l'épanouissement personnel de chaque élève, de donner à chacun des chances égales d'émancipation sociale, d'en faire des citoyens responsables et acteurs de leur vie sociale, économique, culturelle.

IV. Projet d'établissement

Le présent projet d'établissement définit nos choix pédagogiques et les actions concrètes qui seront mises en place afin de mener à bien les objectifs que nous nous fixons dans nos projets éducatif et pédagogique selon l'article 67 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement. Le projet d'établissement est donc la mise en œuvre concrète de notre projet pédagogique.

Toute adhésion à notre école impliquera de la part de chacun, équipe pédagogique, éducative, parents, élèves, une adhésion au présent projet d'établissement.

L'équipe pédagogique a pour objectif d'amener les élèves à maîtriser les compétences définies dans les référentiels de compétences terminales et des savoirs requis de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A. Le projet personnel et solidaire de l'élève

Le projet personnel et solidaire de l'élève est le fil conducteur de son apprentissage durant toute la durée de sa scolarité au sein de notre établissement.

Au premier degré, l'accent est mis sur l'observation de l'élève et de ses capacités à s'adapter et à s'intégrer et évoluer au sein de l'école.

Le projet personnel n'est pas un cours au sens strict du terme mais il s'agit plutôt d'un moment où l'élève participe de manière active à la vie de l'école et/ou de l'environnement de celle-ci. L'élève travaille un projet, accompagné de ses pairs et des professeurs de l'école.

L'élève sera amené à intégrer, pour une partie de l'année ou pour l'année entière, l'un ou l'autre groupe d'activités de son choix. Ces groupes d'activités ne seront nullement constitués uniquement d'élèves issus d'une même année ou d'un même degré. Afin de décloisonner au maximum ce moment, propice aux échanges et à la rencontre des autres, un travail en interdisciplinarité se propose aux élèves, tous niveaux confondus. En ce sens, il est important que le groupe d'activités comporte un maximum de 15 élèves (sauf activités particulières demandant davantage de participants).

Le travail pluridisciplinaire a pour but d'ouvrir l'élève aux autres, de lui faire découvrir d'autres activités au sein même de l'école et approcher de manière concrète la théorie apprise en cours.

L'élève pourra donc choisir parmi les quelques activités proposées, comme par exemple :

- Journal de l'école : Il s'agira de travailler (à l'aide des compétences d'écriture, de synthèse, de rédaction, de communication, d'utilisation d'outils informatiques, etc.) à la création d'un journal de l'école selon la forme et le contenu choisis par les élèves composant le(s) groupe(s) et le professeur encadrant l'activité. Au travers cette activité, les élèves pourront approcher l'actualité de manière concrète en préparant des articles, des interviews ; Ils développeront des sujets d'histoire, de géographie, de sciences, de politique, d'économie, etc., et ils en donneront un aperçu aux lecteurs (élèves, équipe pédagogique et éducative, parents, etc.) de l'actualité selon leur perception et leur bonne compréhension.

- Travaux environnementaux : Notre école, soucieuse de l'environnement et de sa préservation. Il s'agira dès lors durant cette activité de travailler à la préservation de l'environnement et au développement durable, initier et prendre part à des projets citoyens au sein de l'école et à l'extérieur de celle-ci, notamment via la création d'un potager, l'entretien d'une basse-cour, etc.
- Aide et soins aux personnes : Il s'agira de mettre les élèves en contact avec les différents services présents au sein d'une commune.
- Groupe théâtre : Il s'agira dans cette activité d'écrire le scénario, de mettre en scène, créer les décors, etc., afin de présenter un spectacle à la fin de l'année scolaire.
- Activités linguistiques (Anglais/néerlandais) : Dans ce groupe d'activités, les élèves seront amenés à faire des activités dans les langues étudiées en classe. Les élèves mèneront différents projets et travailleront surtout l'oralité.

Remarque : Cette liste n'est en aucun cas immuable. Elle peut changer au gré des propositions d'activités. Certaines de celles-ci pouvant disparaître et d'autres voir le jour.

Dans le cadre du projet personnel, toute l'équipe éducative et pédagogique aidera le jeune dans l'élaboration de son projet par une éducation aux choix, en mettant en place des moments d'information destinés aux parents et aux élèves, portant sur les structures et l'organisation de notre école, de même que les structures et les offres d'enseignement proposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, en ce qui concerne les élèves en difficulté au premier degré, la direction, l'équipe pédagogique et éducative, conformément au Décret du 24 juillet 1997, aura rédigé un plan d'actions collectives rassemblant toutes les mesures mises en place pour les élèves en difficulté, telles que les remédiations, dans certaines branches, une étude surveillée et dirigée par des enseignants et/ou par des étudiants en fin de bachelier et ce, en partenariat avec les différentes écoles supérieures à caractère pédagogique, etc. Le PAC (plan d'actions collectives) décrira de la sorte le parcours d'un élève au premier degré et tentera de trouver le moyen de remédier aux difficultés rencontrées par les élèves.

Nous proposerons également aux élèves du troisième degré un moment d'information sur les études supérieures et les différentes possibilités de carrières lors de moments d'échanges avec des professionnels, lors des salons SIEP, lors de visites d'universités et de hautes écoles.

B. Carnet de l'élève et évaluation

Dans notre établissement, l'évaluation est formative et diagnostique.

- L'évaluation formative ayant pour but d'améliorer l'apprentissage en détectant les difficultés de l'élève. Une fois celles-ci détectées, l'enseignant y remédie au travers des situations d'apprentissage nouvelles, des outils et supports différents qui mèneront l'élève à une meilleure compréhension de la partie de matière dans laquelle l'élève éprouvait des difficultés. Cette évaluation permet de former, préparer l'élève à l'évaluation mensuelle et/ou finale.
- L'évaluation diagnostique quant à elle, permet de situer l'évolution de l'élève à un moment donné. Une fois l'évaluation réalisée et le diagnostic des éventuelles difficultés posé, l'enseignant adaptera les objectifs de l'élève et les situations d'apprentissage afin, soit de remédier à la situation qui pose problème soit de modifier les objectifs afin de mieux individualiser l'apprentissage.

L'évaluation formative et diagnostique peut aussi être différenciée : un élève peut présenter une évaluation sur un point de matière à un moment donné alors qu'un autre élève est évalué sur un autre point de matière au même moment. Cette différenciation permet à chacun d'avancer à son rythme, guidé par l'enseignant et sur base des objectifs fixés au préalable.

Les élèves seront évalués en permanence au travers les évaluations précitées, les travaux individuels, de groupe, des présentations orales, des rapports d'activités, etc., dans le but de mieux cerner les difficultés de chaque élève et d'individualiser dès lors les modes d'apprentissage, les objectifs de chacun.

Ces évaluations formatives et diagnostiques seront réalisées selon les grilles critériées de savoirs et savoir-faire propre à chaque discipline¹¹.

- Des évaluations certificatives seront aussi organisées de manière régulière (au minimum 3 par an : décembre, mars/avril et juin).

Nous accordons une importance dans l'évolution de chaque élève et l'accent ne sera pas mis sur ses échecs mais bien sur sa progression.

Les évaluations formatives et diagnostiques ne porteront pas de notes chiffrées mais seront notées selon trois niveaux d'acquisition :

A (Acquis)

EVA (En voie d'acquisition)

NA (Non acquis)

Un carnet personnel accompagnera l'élève de son entrée jusqu'à sa sortie de l'école. Celui-ci reprendra toutes les informations concernant le projet personnel de l'élève ainsi que l'acquisition des compétences, branche par branche. Les résultats des évaluations certificatives seront également repris dans ce carnet.

Tous les acteurs de la scolarité de l'élève, c'est-à-dire, les parents, les professeurs de l'élève, la direction, les éducateurs, équipe paramédicale, peuvent consulter ce carnet à tout moment, de même que l'élève lui-même. Les enseignants veilleront à mettre à jour ce carnet régulièrement.

En vrai compagnon de route de l'élève, il doit montrer l'évolution de son propriétaire, évoluer en fonction du projet de l'élève, être le reflet de sa réflexion sur son avenir, de son adaptation et de son intégration à la vie de l'école.

¹¹ Socle de compétences et compétences terminales et savoirs requis

C. L'outil numérique et l'éducation aux médias

L'outil informatique vient en aide aux enseignants dans la transmission des savoirs et des savoir-faire. Les élèves seront, comme dit précédemment¹², amenés à découvrir l'outil informatique et les nouvelles technologies au travers un cours d'informatique dont l'objectif n'est pas de faire des élèves des informaticiens ni même des utilisateurs chevronnés de l'ordinateur. Il s'agira avant tout d'une formation à l'utilisation intelligente et rationnelle de de l'outil numérique aux travers des principaux logiciels qui peuvent se révéler utiles à l'élève tant sur le plan de son travail personnel que sur celui de sa formation future¹³.

La perspective du cours d'informatique devant toujours rester au service de l'apprentissage et participer aux objectifs généraux de l'enseignement qui, en plus de l'intégration des divers savoirs, vise surtout au développement des différentes capacités intellectuelles, c'est-à-dire, analyser, chercher, critiquer, raisonner, planifier, mettre en relation, etc., mais aussi les capacités humaines à travailler ensemble, de façon autonome, savoir organiser, écouter, communiquer.

L'outil informatique vient aider les élèves à atteindre des compétences transversales, vient fournir des nouveaux outils au service des autres disciplines à donner des méthodes de travail plutôt que des solutions toutes faites.

Ce cours d'informatique est aussi un moment où l'élève apprendra à être critique vis-à-vis des médias. Il apprendra à être le plus objectif possible et à être un spectateur actif de son exploration des médias, quels qu'ils soient.

D. Des activités transversales

Afin de mener à bien la mission d'éducation et d'enseignement et les objectifs que nous nous fixons, divers projets et activités viendront rythmer le parcours scolaire de l'élève et la vie de l'école au travers d'activités ayant pour but de favoriser la transmission des valeurs qui à nos yeux sont essentielles, telles que les valeurs démocratiques, citoyennes, solidaires, de respect de l'environnement, respect d'autrui, pluralisme, etc. Ces activités auront également un but de transmission de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être.

- En première année : Un court séjour (3 à 5 jours) sera organisé en début d'année afin de permettre aux élèves de mieux se connaître, d'aller à la rencontre de l'autre et de sa différence. Ce séjour se fera dans la mesure du possible dans un cadre environnemental sain, préservé (gîtes forestiers, village rural, etc.) et sous l'encadrement des professeurs et éducateurs. Outre l'objectif de constituer une communauté soudée et un sentiment d'appartenance, ce séjour favorisera également un travail en interdisciplinarité grâce aux activités proposées relevant de la géographie, de l'histoire, des sciences naturelles, etc. Au retour de leur séjour, les élèves pourront travailler et approfondir leurs connaissances à partir de ce premier séjour dans différentes disciplines. Durant ce séjour seront également organisées des activités ludiques, de solidarité, des jeux permettant à chacun de mieux se connaître, des activités liées à la préservation de l'environnement, etc.

¹² *Projet éducatif*

¹³ *Programme d'initiation informatique*

- En deuxième¹⁴, quatrième et sixième année : Trois journées axées sur le projet citoyen et environnemental de l'école seront organisées. Durant ces trois journées, des activités incluant divers projets citoyens et environnementaux auront lieu tels que des visites d'institutions, des rencontres avec des personnes engagées dans des mouvements ou actions citoyennes et environnementales, des activités de services citoyens, etc. **En deuxième année, il s'agira de journées essentiellement basées sur l'observation** des actions concrètes menées et d'activités en lien avec ces actions tandis **qu'en quatrième année, les élèves prendront part de manière active** aux différents projets citoyens et environnementaux. Il s'agira pour ces élèves d'aider à encadrer ces activités (par exemple servir des repas dans un home). **Et les élèves de sixième année, construiront eux-mêmes des projets citoyens pour l'école mais également pour la communauté proche ou élargie.** Ces projets et activités pouvant être travaillés au travers les différentes disciplines et le projet personnel.

Pour les élèves de sixième année, un voyage de fin d'études peut, dans la mesure du possible être également organisé.

- En troisième année : Un voyage culturel de 3 à 4 jours sera organisé afin que les élèves puissent découvrir d'autres milieux et modes de vie. Ce voyage a pour objectifs principaux :
 - ◆ La découverte d'autres cultures, l'ouverture à la multiculturalité et à la différence de l'autre ;
 - ◆ Un travail interdisciplinaire étant donné que ce séjour permettra de travailler différentes compétences, savoirs, savoir-faire et savoir-être dans différentes branches ;
 - ◆ Permettre aux élèves de s'exercer dans une langue autre que le français en fonction de l'endroit où le séjour est organisé.

Dans le cadre de ce voyage, nous privilégierons des grandes villes européennes, ayant potentiel culturel et pédagogique important.

- En cinquième année : Les élèves prendront part, cette fois-ci de manière active, à un séjour culturel. Cette participation active comprendra tant l'organisation du séjour (planning, programmation,) mais également dans le rôle qu'ils auront à jouer lors des activités proposées : par exemple, faire des visites et les commenter, préparer, animer des activités, etc. De plus, nous incitons les élèves à sortir de l'école afin de découvrir le monde qui l'entoure, proche ou éloigné. Les enseignants pourront organiser des excursions, des sorties, des visites, des voyages, etc. Ces sorties et voyages auront pour objectif de permettre à l'élève de partir de situations concrètes pour construire son apprentissage. En effet ces sorties pourront ouvrir l'élève à un questionnement et à une recherche d'informations.

¹⁴ Notons qu'en plus des activités proposées dans le présent projet d'établissement, au 1er degré, doivent être organisées 2 journées de travail d'orientation positive.

E. Modalités et offre d'enseignement

1) Les heures en P45

Pour permettre l'organisation d'activités liées au projet personnel de l'élève, l'école met en place une grille horaire composée de cours d'une durée de 45 minutes. Cela permet de dégager 3 périodes de cours destinées aux activités culturelles, sportives et citoyennes mais également à la mise en place de remédiations¹⁵.

2) Immersion en néerlandais

Conscients de l'importance de l'apprentissage des langues, notre école proposera dès lors une classe d'immersion néerlandaise selon la grille horaire ci-dessous¹⁶:

Au premier degré notre grille horaire en immersion néerlandaise se compose de 28 périodes de formation commune dont 8 périodes dans la langue cible.

Les élèves du premier degré sont également tenus de suivre 4 périodes d'activités complémentaires¹⁷.

	<u>1^{ère} commune</u>	<u>2^{ème} commune</u>
<u>Formation commune</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
Français	6	5
Mathématiques	4	5
Langue moderne I - Néerlandais (Immersion)	4	4
Education physique	3	3
Formation historique et géographique (immersion)	4	4
Initiation scientifique (biologie, chimie et physique)	3	3
Morale	2	2
Education plastique	1	
Education musicale		1
Education par la technologie	1	1
Total	28	28

¹⁵ Un exemple de grille se trouve en annexe

¹⁶ Exemple pour le 1er degré commun

¹⁷ voir liste des activités complémentaires au D1

3) Organisation du 1er degré commun

Selon le décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire tel que modifié par le décret du 11 avril 2014.

Au 1^{er} degré commun, l'horaire hebdomadaire doit comporter :

- 28 périodes de formation commune;
- 2 à 4 périodes de formation complémentaire (Activités complémentaires): Les activités complémentaires doivent être consacrées au soutien des compétences visées au travers de la formation commune, par des approches diversifiées. Elles doivent permettre de faciliter le développement personnel et social des élèves ainsi que d'accroître leur motivation, notamment en soutenant les démarches d'orientation scolaire. Ces activités complémentaires ne constituent en aucun cas un pré-requis à l'admission dans une orientation d'étude aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire.

	1^{ère} commune	2^{ème} commune
Formation commune	Nombre de périodes	
Français	6	5
Mathématiques	4	5
Langue moderne I - Néerlandais	4	4
Education physique	3	3
Formation historique et géographique	4	4
Initiation scientifique (biologie, chimie et physique)	3	3
Morale	2	2
Education artistique	1	
Education musicale		1
Education par la technologie	1	1
Total	28	28

		1^{ère} commune	2^{ème} commune
<u>Activités complémentaires proposées</u>	<u>Domaine et sphère concernés</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
Technologie de l'information et de la communication : Informatique et éducation aux médias	D3 – Sciences et mathématiques Informatique	1*	1*
Projet personnel	Divers domaines	1**	1**
Initiation à la culture antique	D1 – Français Initiation au latin en e compris éventuellement initiation à la culture antique	2	2
Sciences	D3 – Sciences et mathématiques Activités technoscientifiques	2	2
Langue moderne II - A.C. Néerlandais	D2 - Langue moderne - Ateliers de conversation ou d'expression dramatique	2	2
Méthode de travail et d'étude **			

* A.C. imposée à tous les élèves (D1, D2 et D3)

** Sur décision du conseil de classe et pour une période donnée.

4) Organisation du premier degré différencié

	<u>1^{ère} Diff</u>	<u>2^{ème} Diff</u>
<u>Formation commune</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
Français	6	6
Mathématiques	6	6
Langue moderne I - Néerlandais	4	4
Education physique	4	4
Formation historique et géographique	2	2
Initiation scientifique (biologie, chimie et physique)	2	2
Morale	2	2
Education plastique	3	3
Education par la technologie (Informatique)	3	3
<u>Total</u>	28	28

5) Organisation de la 2e année complémentaire (2S)

Les élèves n'ayant pas obtenu le CE1D au terme de la deuxième année commune et qui a fréquenté le premier degré pendant moins de 3 ans, un *rapport de compétences* qui motive son passage vers une année complémentaire (2S) dont la grille horaire diffère.

	<u>Nombre de périodes</u>
<u>Formation de base</u>	
Français	4
Mathématiques	4
Langue moderne I - Néerlandais	4
Education physique	3
Formation historique et géographique	2
Initiation scientifique (biologie, chimie et physique)	2
Morale	2
<u>Total</u>	21
<u>Formation de soutien</u>	
L'élève fréquente l'un des cours ci-dessous ou les trois en fonction de ses besoins	
Soutien français	1 ou 2
Soutien mathématique	1 ou 2
Soutien langue moderne I - Néerlandais	1 ou 2
<u>Formation complémentaire</u>	
Technologie de l'information et de la communication : Informatique et éducation aux médias	1*
Projet personnel	1**
A.C. au choix	2
<u>Formation spécifique</u>	
Activités de recherche et de d'orientation	1 ou 2

* A.C. imposée à tous les élèves (D1, D2 et D3)

*

6) Enseignement général de transition

6.1. Grille horaire au 2e degré de l'enseignement général de transition

Notre école propose aux élèves une formation commune ainsi que diverses formations optionnelles dans l'enseignement général de transition.

Au 2e degré de l'enseignement général, la grille-horaire comporte une formation commune et des options de base simple qui viendront compléter la grille horaire. Contrairement aux activités complémentaires du 1er degré, les options ont une valeur certificative.

	3ème	4ème
Formation commune	Nombre de périodes	
Français	5	5
Mathématiques	5	5
Langue moderne I - Néerlandais	4	4
Education physique	2	2
Formation historique et géographique	4	4
Initiation scientifique (biologie, chimie et physique)	3 ou 5*	3 ou 5*
Morale	2	2
TOTAL	25 (avec sciences 3)	25 (avec sciences 3)

* Si l'option de base simple « Sciences » est choisie par l'élève

Option de base simple: Sciences		
Physique	2	2
Biologie	2	2
Chimie	1	1
Renforcement de la pratique de laboratoire	2 (biologie et physique)	2 (chimie et physique)
A.C. Informatique	1*	1*
Activités liées aux projets spécifiques de l'établissement - Projet personnel	1*	1*
TOTAL	31	31

Option de base simple: Langue moderne II - Anglais		
Langue moderne II - Anglais	4	4
Activités complémentaires de communication et d'expression en langue moderne II - Anglais	2	2
A.C. Informatique	1*	1*
Activités liées aux projets spécifiques de l'établissement - Projet personnel	1*	1*
TOTAL	33	33

Option de base simple: Langues anciennes		
Latin	4	4
Grec	2	2
A.C. Informatique	1*	1*
Activités liées aux projets spécifiques de l'établissement - Projet personnel	1*	1*
TOTAL	33	33

Option de base simple: Sciences économiques		
Sciences économiques	4	4
Langue moderne II - Anglais	4	4
Activités liées aux projets spécifiques de l'établissement - Projet personnel	1*	1*
TOTAL	34	34

* A.C. imposée à tous les élèves (D1, D2 et D3)

5.2. Grille horaire au 3e degré de l'enseignement de transition

Une formation commune:

	5ème	6ème
Formation commune	Nombre de périodes	
Français	5	5
Langue moderne I – Néerlandais	4	4
Education physique	2	2
Formation historique et géographique	4	4
Morale	2	2

Une formation à dominantes intégrées:

Dominante scientifique		
Mathématiques	6	6
Sciences	6	6
Activité de physique	1	1
Renforcement de la pratique de laboratoire	1	1
A.C. Informatique	1*	1*
Activités liées aux projets spécifiques de l'établissement - Projet personnel	1*	1*
TOTAL	33	33

Dominante classique		
Mathématiques	4	4
Sciences	3	3
Latin	4	4
Grec	2	2
A.C. Informatique	1*	1*
Activités liées aux projets spécifiques de l'établissement - Projet personnel	1*	1*
TOTAL	33	33

* A.C. imposée à tous les élèves (D1, D2 et D3)

Dominante économique		
Mathématiques	4	4
Sciences	3	3
Sciences économiques	4	4
Langue moderne II - Anglais	4	4
Activités liées aux projets spécifiques de l'établissement - Projet personnel	1*	1*
A.C. Informatique	1*	1*
TOTAL	34	34

Dominante langues modernes		
Mathématiques	4	4
Sciences	3	3
Langue moderne II - anglais	4	4
Langue moderne III -	4	4
Activités liées aux projets spécifiques de l'établissement - Projet personnel	1*	1*
A.C. Informatique	1*	1*
TOTAL	34	34

* A.C. imposée à tous les élèves (D1, D2 et D3)

F. Les moments de rencontres

Notre école souhaite au maximum impliquer les parents dans la scolarité des élèves. De ce fait, seront organisées durant l'année différentes réunions permettant aux parents de rencontrer les enseignants soit de manière collective, soit de manière individuelle.

Les rencontres collectives : Les réunions collectives auront lieu au début du mois de septembre et permettront aux enseignants (titulaires de classe, professeurs de disciplines représentant au minimum 3 périodes) de se présenter aux parents, de présenter les objectifs fixés pour l'année, expliquer la manière dont ils travaillent, etc.

Une seconde réunion collective aura lieu au mois d'avril afin de présenter aux parents les différents choix d'activités complémentaires pour les futurs élèves de 2^{ème}, les options de base pour les futurs élèves de 3^{ème}, et les options et activités complémentaires pour les futurs élèves de 5^{ème}.

Les rencontres individuelles: Ces rencontres constituent des moments privilégiés entre les parents et l'enseignant (généralement le titulaire). Elles permettront de faire le point sur l'évolution de l'élève, voir ses difficultés et chercher des solutions pour y remédier.

Ces rencontres individuelles auront lieu plusieurs fois par an, après les conseils de classe (octobre, décembre, mars/avril, juin).

G. Les assemblées générales et les rencontres avec le titulaire/professeur de discipline

Chaque vendredi matin, toute la communauté scolaire est invitée à l'**Assemblée Générale de l'école ou Agora**. Il s'agit d'un moment destiné à faire passer certains messages importants, saluer quelques performances (scolaire, sportives, sociales, etc.), parler de l'actualité, régler d'éventuels problèmes, etc.

Chaque membre de la communauté scolaire (équipe pédagogique et éducative, personnel administratif, élèves, parents, équipe paramédicale, etc.) peut prendre la parole s'il le souhaite, à condition d'en avoir informé la personne chargée de l'organisation, à savoir, le *secrétaire-général de l'Assemblée*. Le *Secrétaire général* est choisi annuellement et sur proposition de l'équipe pédagogique et éducative. Son rôle est de centraliser et présider l'Assemblée Générale.

Les autres jours de la semaine, les élèves peuvent se présenter dans la classe de leur titulaire et/ou professeur de discipline ou être convoqué afin de discuter de leur évolution, du travail à fournir, pour recevoir des explications et discuter de leurs projets et objectifs personnels.

H. Organes de concertation

Afin que tous les membres de la communauté scolaire puissent vivre la démocratie en tant que valeur principale de notre école, différents organes de concertation seront mis en place.

Le conseil de direction : Est l'organe de gestion de l'école au quotidien. C'est au conseil de direction que seront discutées les différentes mesures et demandes émanant d'autres organes de concertation. Il sera composé au maximum de deux professeurs de l'inférieur, deux professeurs du supérieur, deux représentants de l'association des parents, un éducateur, un membre de l'équipe administrative, un représentant du pouvoir organisateur, un ou deux représentants du conseil de participation, un représentant du conseil des élèves et la direction. Le conseil de direction siègera au minimum tous les deux mois ou lorsque la demande en est faite par l'un des organes de concertation ou lorsque la direction le demande.

Le conseil de direction est présidé par la direction elle-même.

Le conseil de participation : Comme prévu par l'article 69 du décret « Missions », il est créé dans chaque établissement un Conseil de participation dont les missions sont:

1° de débattre et d'émettre un avis sur le projet d'établissement en se fondant notamment sur des propositions émises par les délégués du pouvoir organisateur au Conseil de participation;

2° de l'amender et de le compléter, selon les procédures fixées au paragraphe 11;

3° de le proposer à l'approbation du pouvoir organisateur;

4° de proposer des adaptations conformément à l'article 67, § 1^{er};

5° de mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement;

6° d'étudier et de proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais visés au 5° ;

7° d'étudier et de proposer les actions de soutien et d'accompagnement à l'attention des élèves inscrits sur base de l'indice socio-économique de leur école fondamentale ou primaire d'origine;

8° de remettre un avis sur le plan de pilotage conformément à l'article 67, § 5, alinéa 3, § 6, alinéa 5, et sur la proposition de modification du contrat d'objectifs conformément à l'article 67, § 9, alinéas 1^{er} et 6, et § 11, alinéa 4, en formulant toutes propositions utiles à ce sujet;

9° de débattre et de remettre un avis sur le règlement d'ordre intérieur de l'établissement et, le cas échéant, de l'amender et de le compléter, selon les procédures fixées au paragraphe 11.

Le Conseil de participation est composé de membres de droit, des membres élus et des membres représentant l'environnement sociale, culturel et économique de l'établissement conformément aux paragraphes 2 à 8 de l'article 69 du décret « Missions ».

Le conseil des élèves : Il s'agit de l'organe de concertation dont les élèves en sont réellement acteurs. Ce conseil est composé des délégués de classe et est co-présidé par deux d'entre eux, choisis par élection. Il s'agit là de discuter de propositions et demandes concrètes liées à la vie quotidienne de l'école afin de les présenter à d'autres organes de concertation de l'école.

Le présent projet d'établissement peut être modifié en cas de besoin (décrets, ...).

Fait à Brugelette, le 12 février 2020

Pour le Pouvoir organisateur

Thalyton de Paiva - Chef d'établissement